



**Département de Saône et Loire**

<b>SÉANCE DU : 28 juin 2021</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2021-015</b>	<b>En exercice :</b>	<b>29</b>
<b>Convocation du : 04 juin 2021</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>18</b>
<b>Affichage du : 29 juin 2021</b>	<b>Absents :</b>	<b>5</b>
<b>Objet de la délibération : Animation du site Natura 2000 « Etang à Cistudes d'Europe du Charolais »</b>		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit du mois de juin à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des associations de la mairie de Ciry le Noble, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	Pouvoir à JM FRIZOT
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc			X	
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude			X	M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles	X			
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	M MALESSARD Eric
	M BALLOT Alain			X	Pouvoir à G TOUILLON
	M TOUILLON Gilles	X			
	M BEAUDOT Denis			X	
M PICHARD Emmanuel			X		
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal			X	
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno			X	
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc			X	
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD		X		
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE	X			

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Le site Natura 2000 à Cistudes d'Europe du Charolais est composé d'étangs sur les communes de Pouilloux, Martigny le Comte et Marizy-Le Rousset. Ce site présente des caractéristiques indéniables du maintien de la biodiversité.

La commune de Martigny le Comte a porté l'animation du contrat Natura 2000 durant les 3 dernières années. Celle-ci était lié à l'Etat par une convention cadre qui se termine au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de ses compétences Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et à la demande de la commune de Martigny le Comte, le Syndicat se porte candidat à l'animation du site FR2600993 pour une période de trois ans.

Considérant que la convention-cadre fixant les modalités d'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « FR2600993 : Etangs à Cistudes d'Europe du Charolais » signée entre l'Etat, représenté par le préfet du département de Saône et Loire et la commune de Martigny le Comte, structure animatrice de ce site Natura 2000 pour la période 2019-2021 deviendra caduque au .... 2021 ;

Considérant que la structure animatrice est chargée d'assurer la mise en œuvre du document d'objectifs, sous le contrôle du préfet ;

Considérant l'appui administratif, réglementaire et technique des services de la Direction Départementale des Territoires ;

Considérant le financement de cette animation par des crédits d'Etat et par des fonds européens (FEADER) ;

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** le Président à présenter la candidature du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince en tant que structure porteuse du site Natura 2000 « FR2600993 : Etangs à Cistudes d'Europe du Charolais » ;

**Autorise** le Président à signer la convention-cadre fixant les modalités d'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 pour la période 2022-2024, si la candidature du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince est retenue ;

**Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à Natura 2000 ;

**Autorise** le Président à solliciter les différents partenaires financiers (Etat, FEADER) selon les plans de financements liés à cette opération

**Autorise** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : 01 juillet 2021  
Publication le : 01 juillet 2021

A Montceau-les-Mines le : 01 juillet 2021  
Le Président

